

Diffusion dans les villages rive-  
rains de la Serre à près de 5000  
exemplaires. Disponible à la biblio-  
thèque de Montmirey-la-Ville ou à  
celle de Gendrey, ou bien encore à  
la pharmacie de Moissey.  
Abonnez-vous !



Journal d'information  
semestriel du Massif de la Serre

# SERRE VIVANTE

AUTOMNE 2005  
n° 25



## Parc de Moissey, Une solidarité exemplaire

La menace de voir la forêt s'urbaniser  
est écartée, comme la perspective de  
transformation du site en chasse ou-  
verte à l'année : le parc de chasse n'est  
plus à vendre !

C'est bien sûr tout d'abord la belle unité des  
élus de Moissey autour de leur maire, le sou-  
tien quasi unanime des élus locaux à la dé-  
marche initiée par Roland Dodane, le coura-  
geux président du Sivom de la Serre, l'appui  
apporté ensuite par les communautés de  
communes « Jura Nord » et « Serre et  
Chaux », l'engagement des Conseillers Gé-  
néraux des quatre cantons du Massif, l'action  
d'Antoinette Gillet et Marc Borneck au Conseil  
Régional de Franche-Comté et enfin la voix  
de milliers d'amoureux de la Serre, riverains  
ou voisins plus lointains, soucieux de préser-  
ver l'intégrité du Massif et la biodiversité qui  
constituent aujourd'hui une vraie victoire.

Les associations locales, et toutes celles qui  
ont trouvé dans cette action l'illustration d'un  
discours qu'elles portent à une échelle plus  
large, ont démontré leur capacité à faire vivre  
la démocratie.

Il nous faudra donc encore patienter, et tra-  
vailler tous ensemble pour convaincre de la  
nécessité de rouvrir un jour prochain au pu-  
blic ce domaine aujourd'hui engrillagé. En-  
semble nous pouvons relever ce défi pour  
l'avenir.

■ Pascal Blain, président de Serre Vivante

### VOS RENDEZ-VOUS DE L'AUTOMNE AVEC SERRE VIVANTE ET LA CHARTE ENVIRONNEMENT DU NORD JURA ...

Cohabiter avec la faune sauvage n'est pas toujours chose évidente ... La crise  
écologique dans laquelle nous entrons, et son cortège de menaces toujours plus  
pesantes, sur les espèces comme sur les espaces remarquables, nous invite à  
agir pour protéger les ours, les tigres et les éléphants, par exemple. Mais com-  
ment demander à ceux qui en Asie ou en Afrique côtoient au quotidien ces  
grands mammifères si nous ne démontrons pas, ici, chez nous, notre propre ca-  
pacité à vivre avec les animaux sauvages ? Sans nier les conflits inhérents au  
partage d'un espace commun, il s'agit plutôt d'ouvrir le débat, à la recherche de  
solutions préventives soucieuses de préserver la biodiversité. En attendant le re-  
tour un jour prochain du lynx, ou qui sait, du loup dans nos contrées, apprenons  
à mieux connaître notre « petit ourson » local : le blaireau !

### Sur les traces du Blaireau

Samedi 19 novembre 2005

rendez-vous à 14 h 15 devant l'Eglise de Lavans les Dole

### Une balade nature à la découverte des traces de la famille blaireau animée par Beryl Plantegenet »

Partez à la recherche des indices de la présence du blaireau : em-  
preintes, passage piétiné, terriers, latrines ou traces de griffes sur les  
troncs ... Gratuit, pour les grands, comme pour les plus jeunes !

### Expo: Pas tout Blanc, pas tout noir...

Château de Lavans : du 19 au 26 novembre

Samedi 19, et du lundi 21 au vendredi 25, de 14 heures à 17 heures

Médiathèque de Gendrey: du 3 au 10 décembre

Mardi 14-19h. mercredi 10-12h et 14-19h. vendredi 16h30-19h. samedi 14-17h

### Une réédition par Serre Vivante de la magnifique exposi- tion réalisée par Jura Nature Environnement.

Neuf panneaux 60x80 cm pour comprendre la biologie du blaireau, ses  
mœurs, ses habitudes alimentaires ou encore ses relations avec  
l'homme. Gratuit, pour tous

### Conférence: qui est donc le Blaireau ?

Début janvier 2006

Date et lieu à confirmer (03 84 71 37 95 – Courriel : [cenj@wanadoo.fr](mailto:cenj@wanadoo.fr))

### Une soirée animée par Emmanuel Do Linh San

Spécialiste du blaireau et biologiste de terrain, ce scientifique suisse  
étudie l'écologie comportementale des mammifères et spécialement  
celle des carnivores. Après de nombreuses années d'observations sur  
le terrain, il a soutenu sa thèse sur le blaireau. Gratuit, pour tous

Lundi

12

décembre  
à 20h30

## ASSEMBLEE GENERALE DE SERRE VIVANTE

### INVITATION, au caveau à Moissey

rapport moral - rapport d'activités - rapport financier – projets – élection du  
conseil d'administration - questions diverses. Pot de l'amitié en fin de séance

## ■ ENVIRONNEMENT



### ■ Charte pour l'environnement

Les communautés de communes de Jura Nord, Le Jura entre Serre et Chaux et du Nord Ouest Jura ont porté pendant ces cinq dernières années un programme de charte locale pour l'environnement. Elles souhaitent maintenant mesurer l'impact des actions menées et porter un regard sur la méthodologie déployée mais aussi s'interroger sur l'opportunité de s'engager sur un nouveau programme et en définir son contenu.

Ces missions ont été confiées à l'AFIP (03 84 80 11 56) et au CPIE de la Bresse du Jura (03 84 85 12 75). Au travers du bulletin N°7 de la charte, « Au fil de l'air », le grand public est invité à s'exprimer. Parallèlement, plusieurs rencontres sont programmées : entretien « technique » le 14/11 de 9h à 12h à Dampierre, entretien « agriculteurs » le 4/11 de 14h à 16h30 à Amange, entretien « associations » le 9/11 de 20h à 22h, entretien « enseignants » le 8/11 de 16h30 à 18h à l'école de Fraisans.

Une restitution et un débat public sur l'évaluation de la charte auront lieu lundi 28/11 à 18h30 à la mairie d'Amange. Des groupes de travail où chacun peut s'inscrire seront constitués pour alimenter la réflexion sur un « nouveau programme d'actions ». Réunions prévues le mardi 13/12 à 20 h 30 à Lavans-les-dole : groupe "communication et éducation", le jeudi 15/12 à 20 h 30 à Dampierre : groupe "gestion de l'espace", le lundi 19/12 à 20 h 30 à Montmirey-la-ville : groupe "écocitoyenneté" (énergies, déchets, ...). La restitution du travail sur le futur programme d'actions est programmée au printemps 2006.

### ■ NATURA 2000 - Massif de la Serre, c'est parti !



Programme européen afin de préserver la biodiversité, Natura 2000 a officiellement démarré sur le massif de la Serre ce 7 juillet.

Pour mener à bien ce programme, l'Etat français a opté pour une démarche fondée sur la participation des acteurs locaux et leur volontarisme. Il en était question depuis

plusieurs années, et voilà la chose se concrétise enfin.

Une première proposition de site est faite aux collectivités locales en 2003. Plusieurs d'entre elles demandent alors à intégrer l'ensemble du massif (les parcelles de résineux et de jeunes plantations ayant été exclues) afin que la réflexion soit menée sur un espace géographiquement et écologiquement cohérent. Les communes et leur groupement sont donc de nouveau consultés au printemps 2005, sur un projet de site englobant le massif dans son intégralité ainsi que certaines zones agricoles périphériques à forts intérêts écologiques : anciennes pâtures communales comme le Routeau ou les communaux de Chevigny, ou encore des espaces ruraux bocagers recherchés par les Chauve-souris. Car en effet, si le Massif de la Serre est caractéristique par sa géologie et sa flore, il est aussi un terrain de prédilection pour un grand nombre d'espèces de chauves souris.

### Un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques

Le 7 juillet 2005 s'est donc constitué un comité (auquel participe notre association) qui pilotera le déroulement de la démarche Natura 2000 sur ce site. Ce comité est composé d'élus locaux, d'organismes sociaux professionnels et des services de l'Etat. Sa composition est arrêtée par la Préfecture.

Pour aider ce comité dans sa réflexion et ses prises de décisions, 4 groupes de travail thématiques ont été mis en place. Ils traiteront de :

- la gestion forestière
- des espaces ruraux non forestiers
- de l'urbanisme, des carrières et des infrastructures
- de la culture, des loisirs, du tourisme, de la chasse et autre cueillette.

Ces groupes sont ouverts à tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à cette réflexion sur le Massif de la Serre et seront invités très prochainement (fin novembre) à une première réunion. Alors, riverains, acteurs économiques, passionnés de la Serre, à vous de construire ce programme en y participant activement !

**Renseignements et inscription :** Emmanuel RIAT, Charte environnement du Nord jura, 03 84 71 37 95, [cenj@wanadoo.fr](mailto:cenj@wanadoo.fr)

### ■ La « Perche du Nil », vous en mangez ?

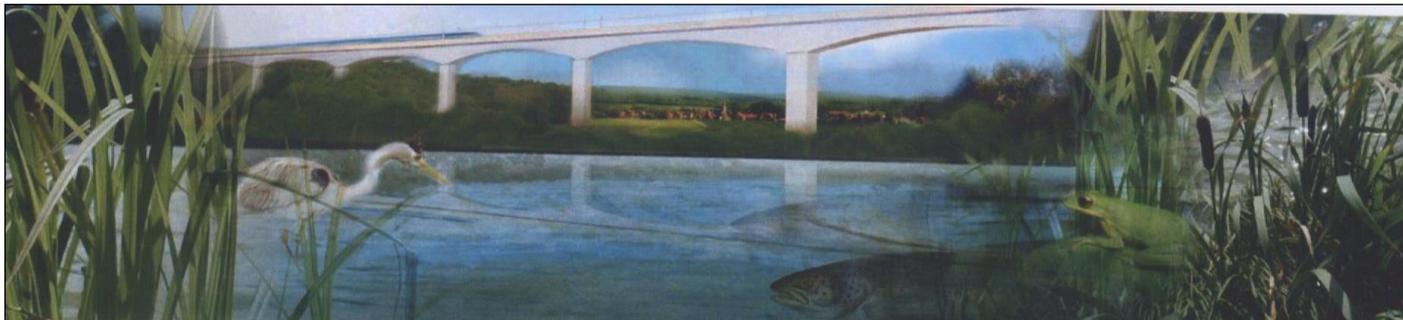


Les rives du plus grand lac tropical du monde, considéré comme le berceau de l'humanité, sont aujourd'hui le théâtre du pire cauchemar de la mondialisation.

En Tanzanie, dans les années 60, la Perche du Nil, un prédateur vorace, fut introduite dans le lac Victoria à titre d'expérience scientifique. Depuis, pratiquement toutes les populations de poissons indigènes ont été décimées. De cette catastrophe écologique est née une industrie fructueuse, puisque la chair blanche de l'énorme poisson est exportée avec succès dans tout l'hémisphère nord dont l'Union Européenne alors que la population locale tente de survivre avec moins d'un euro par jour ... Pêcheurs, politiciens, pilotes russes, industriels et commissaires européens y sont les acteurs d'un drame qui dépasse les frontières du pays africain -Des contrôleurs européens se sont rendus sur place pour vérifier le côté sanitaire du travail de ce poisson, il ne faudrait pas que nos petits estomacs européens soient touchés- Dans le ciel, en effet, d'immenses avions-cargos de l'ex-URSS forment un ballet incessant au-dessus du lac, ouvrant ainsi la porte à un tout autre commerce vers le sud : celui des armes. Hubert Sauper a choisi d'illustrer ainsi toute l'aberration d'un nouvel ordre mondial darwiniste, où la loi du plus fort est toujours la meilleure.

Le boycott de la perche du Nil est sans doute nécessaire ... mais pas suffisant ! Il ne faut pas en rester là. Il faut s'informer sur le commerce Nord-Sud, se rapprocher des altermondialistes et s'informer sur les négociations de l'OMC (organisation mondiale du commerce) pour mesurer les influences des accords que prend cette organisation sur la planète.

**Projection du film à la salle des fêtes de Mouchard, 20h30, mercredi 16 novembre suivi d'un débat animé par Louis Pinsard de l'association Artisans du Monde.**



## ■ Le TGV Rhin-Rhône bute sur la Saône : un viaduc qui dérange !

*Des informations ont circulé dans la presse – Le Bien Public de Dijon – sur le bien fondé du futur viaduc qui enjambrera la Saône ainsi que sur les conséquences sur les milieux environnants : l'ouvrage projeté constitue une menace pour le ravitaillement en eau potable des Dijonnais ...*

A la demande du préfet de Côte d'Or une réunion publique s'est déroulée à Auxonne le 28 septembre. Réseau Ferré de France (RFF), le constructeur de la ligne, est venu présenter une nouvelle fois les ouvrages qui permettraient à la future ligne de traverser la Saône à l'aplomb de Poncey-les Athée - Flammerans. Au cours de cette réunion, les responsables chargés du tronçon à RFF, ont présenté les différentes phases de l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau (1). Les intervenants ont évoqué la procédure engagée pour la traversée de la Saône, le dossier le plus complexe, avec le franchissement de la rivière et le passage dans le champ captant de Poncey-lès-Athée.

### Prévention contre les inondations

L'objectif est de mettre en place des mesures pour ne pas causer d'aggravation des crues, d'assurer le respect de la ressource en eau, ainsi que la préservation du milieu aquatique et d'un contrôle renforcé en phase travaux. La nappe alluviale de la Saône exploitée par le champ captant est la principale source d'alimentation en eau de l'agglomération dijonnaise, soit 45 000 m<sup>3</sup>/jour en période estivale. Le projet s'inscrit dans les périmètres de protection, essentiellement sur la rive droite de la Saône, avec un kilomètre de remblai, deux «estacades» (passage de l'eau) et trois piles de viaduc. Le débat qui s'est instauré a permis au public de faire part des inquiétudes des riverains, notamment sur les dimensions du viaduc, qui malgré les précautions prises, pourraient avoir des conséquences sur l'impact de la zone inondable. Il faut savoir qu'à cet endroit, lors d'une crue centennale, la Saône s'étend sur 3 000 mètres de large, alors que la largeur après la construction du viaduc et des remblais, n'est plus que de 1 340 mètres. Situation qui pourrait entraîner un exhaussement de 3 cm du niveau de la crue, et une accélération du débit, comme l'a fait remarquer le Maire de Poncey-lès-Athée. «*On ne veut pas ni trois, ni deux centimètres*», dit Monsieur le président du comité du bassin versant Saône et Doubs, et d'ajouter, «*on aurait tellement aimé que la ligne passe ailleurs*», en demandant à RFF de compléter les études par des essais sur maquette.

### Inquiétude pour l'eau potable

M. le directeur adjoint de la communauté de communes de l'agglomération dijonnaise, a insisté sur les risques encourus par la réalisation de l'ouvrage sur le champ captant de Poncey, qui alimente une grande partie de l'agglomération dijonnaise, ce site étant un élément fondamental de l'alimentation en eau. M. le directeur de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a réagi suite à la ré-

union publique : «*Le dossier est techniquement bien présenté. Il n'y a rien à dire à ce sujet, mais je reste sceptique concernant l'évaluation des risques à terme sur la gestion de l'eau potable en Côte-d'Or* » Certaines zones d'ombre n'ont pas été levées aux yeux du directeur de la chambre : «*Le risque de colmater à terme la zone de captage de Poncey-lès-Athée est-il nul (trois piles du pont vont s'appuyer sur le champ captant) ? Ce n'est pas certain et si un problème se présente, où RFF va-t-il prendre les 45 000 m<sup>3</sup>/jour d'eau potable pour alimenter l'agglomération dijonnaise ? Quand on connaît les difficultés pour trouver des zones de captage en Côte d'Or*» Après avoir rappelé que «*quand des problèmes surviennent concernant la gestion de l'eau, les agriculteurs sont les premiers à prendre des coups*», François Lamy poursuit : «*Une variante du projet peut-elle être présentée ? Nous n'avons pas eu de réponse concrète à ce sujet* ».

### Courrier sans suite

Le Syndicat mixte dijonnais (SMD), propriétaire du champ captant qui fournit l'eau potable à l'agglomération dijonnaise, se pose également des questions : «*il y a six mois, nous avons envoyé un courrier à Réseau ferré de France (RFF), le maître d'ouvrage, avec un certain nombre d'interrogations et nous n'avons toujours pas de retour* », souligne sa présidente. Nous avons relancé les services de l'Etat et le préfet s'est engagé à nous apporter des réponses ». Quels sont les points à éclaircir ? «*Entre autres, la surcharge après la construction qui peut conduire à un tassement du sol et jouer sur les capacités de captage, le suivi qualitatif et quantitatif de l'eau durant les travaux ou encore les aménagements à faire sur le champ captant... La Lyonnaise des Eaux (déléguataire du SMD) se pose également des questions* », ajoute la Présidente.

En Bourgogne, Terre de vigne, l'eau doit rester «le Maître».

***L'enquête publique au titre de la loi sur l'eau se déroulera du lundi 14 novembre au samedi 17 décembre. Les dossiers sont déposés dans 16 communes de Côte d'Or et 4 communes du Jura : Pointre, Montmirey le Château, Dammartin Marpain et Brans.***

**Les enjeux de ce dossier devraient nous mobiliser pour obtenir prolongation de l'enquête et organisation d'un débat publique contradictoire ... Déplacez vous nombreux dans vos mairies !**

*(1) Cette enquête fait partie des procédures administratives préalables à la réalisation des travaux.*

## ■ ENVIRONNEMENT

### ■ **Projet de loi favorable aux bioénergies**



*Le projet de loi d'orientation agricole (Ploa) devrait ouvrir des perspectives intéressantes*

*pour les agriculteurs du côté de l'accès au marché et en terme d'aides sur les biocarburants (notamment la possibilité pour eux d'entrer dans la production de biocarburants).*

Ainsi, la commission a approuvé un article additionnel de "soutien aux biocarburants", portant la part des biocarburants et des autres carburants renouvelables "à 5,75% au 31 décembre 2008, à 7% au 31 décembre 2010 et à 10% au 31 décembre 2015". Ce projet de loi "a pour objectif d'aider les exploitations agricoles à se transformer en véritables entreprises et à améliorer les conditions de vie de ceux qui y travaillent, notamment en promouvant la constitution d'unités économiques pérennes et cessibles, en modernisant les relations entre propriétaires et exploitants, en assouplissant le contrôle des structures et en reconnaissant la valeur créée par l'exploitation par la création du fonds agricole."

Le projet de loi comprend plusieurs mesures destinées à améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments tout en accompagnant les démarches respectueuses de l'environnement. Il prévoit notamment la réforme des signes de qualité, des labels et des appellations pour une meilleure lisibilité pour le consommateur et une crédibilité accrue des contrôles. L'agence française de sécurité sanitaire des aliments devrait voir ses compétences élargies à l'évaluation des risques liés aux intrants en agriculture. Le mode de production biologique devrait être soutenu par un dispositif fiscal adapté. Notons également que l'article 11 habilite le gouvernement à prendre des dispositions par ordonnance dans le domaine de la production et de la valorisation de la biomasse.

Enfin, l'article 12 étend aux usages non domestiques le taux réduit de la TVA sur le bois énergie et exempte de taxe les huiles végétales pures utilisées en auto consommation comme carburant agricole dans les exploitations.

Le projet de loi d'orientation agricole doit être adopté avant fin 2005.



### ■ **Energies**

#### **propres:**

#### **l'exemple danois**

*La France, en retard dans la production d'électricité par des sources d'énergie renouvelables, est loin, très loin de l'exemple danois. Les énergies renouvelables (ENR) constituent plus de 20% de l'énergie consommée par les 5,3 millions de Danois; contre seulement 13% en France en 2003. Leur part doit pourtant atteindre 21% à l'horizon 2010, selon les objectifs européens.*

*«La France n'atteindra les 21% fixés par l'Europe que vers 2013», estime Jean-Louis Bal, directeur des énergies renouvelables, des réseaux et des marchés énergétiques à l'Ademe. Déjà en avance sur les directives européennes, «les ENR danoises devraient représenter 29% de la consommation énergétique du pays en 2010», selon le sous-directeur de l'Agence de l'énergie au Danemark, Michel Schilling. «Dès le premier choc pétrolier, le Danemark s'est tourné vers l'énergie renouvelable, et en particulier vers l'éolien», explique Stig Fugllund, conseiller de l'Ambassade du Danemark. Aujourd'hui, près de 3.100 mégawatts (MW) éoliens sont installés, dont 420 en mer.*

En France, seuls 405 MW étaient disponibles fin 2004. *«On ne va pas dans la bonne direction»* commente Jean-Louis Bal. *«Le projet de loi d'orientation sur l'énergie (Ploe) place le seuil minimal pour bénéficier de l'obligation d'achat par EDF à 20 MW. Or, la plupart des sites éoliens français oscillent entre 10 et 12 MW!»* L'exemple danois montre pourtant que l'énergie éolienne a un fort potentiel. *«Entre 1973 et 2003, les coûts par kilowatts-heure ont été réduits de 75%, passant de seize à quatre centimes d'euro»,* explique Michel Schilling.

Par ailleurs, employant quelques 20.000 personnes au Danemark, cette énergie rapporte. Actuellement 40% des éoliennes construites dans le monde sont danoises, ce qui fait de ce pays le premier exportateur mondial d'éoliennes. De 1994 à 2003, le marché mondial a connu

une hausse moyenne annuelle de 28% environ en termes de production électrique, et «d'ici dix ans, on estime que 250.000 MW éoliens seront installés dans le monde, soit cinq fois plus qu'aujourd'hui.» En France, la faiblesse de l'industrie dans le domaine ne permet pas d'être présent sur ce marché de manière significative.

### ■ **Eoliennes: gros contrat**



*Mi-octobre, le fabricant danois Vestas, numéro un mondial sur le marché des éoliennes, a appris*

*qu'il fournirait 127 turbines aux Etats-Unis; Montant du contrat : 153 millions d'euros.*

C'est le plus gros contrat jamais enregistré par un fabricant d'éoliennes. Ces éoliennes vont équiper le parc éolien de Wild Horse dans l'Etat de Washington. Dès leur entrée en service, prévue pour la fin 2006, les éoliennes fourniront une puissance de 228 MW, soit 1/4 de l'énergie fournie par une centrale nucléaire.

Le géant danois profite du plein boum sur les énergies renouvelables depuis le début de l'année avec de nombreux contrats : 83 éoliennes dans l'Etat de Columbia (Etats-Unis), 49 éoliennes en Corée du Sud, 48 éoliennes en Australie, 41 éoliennes en Grèce, et 17 éoliennes en Espagne. Depuis 4 ans, Vestas a multiplié son chiffre d'affaires par quatre, à plus de 2,5 milliards d'euros. Le groupe détient 36% du marché mondial de l'éolien pour une puissance installée de 18.000 MW, soit l'équivalent de presque 20 centrales nucléaires. Mais la concurrence s'organise avec l'espagnol Gamesa, l'américain GE, l'allemand Siemens et le français Areva qui a racheté 20% du fabricant Repower.

*Journal d'information du massif de la Serre  
édité par l'association Serre Vivante*

Ferme GAEC de l'Aubépine 39 290 Moissey

mél: [serre.vivante@wanadoo.fr](mailto:serre.vivante@wanadoo.fr)

<http://perso.wanadoo.fr/serre-vivante/>

#### **conseil d'Administration**

Pascal BLAIN, président, Menotey,  
Jean-Claude LAMBERT, vice-  
président, Romange

Guillaume Bertaud, trésorier, Rainans,  
Christine van der VOORT, secrétaire, Romange,  
Colette PENNEÇOT, Dole,  
Laurent CHAMPION, Chevigny  
Patrick TERON, Sermange



### ■ De nouveaux carburants pour demain ?

L'augmentation des prix du pétrole ne crée pas seulement des tensions sur les tarifs du chauffage...

Principale secteur consommateur de pétrole, le secteur des transports n'est pas en reste pour trouver des solutions de remplacement. A côté de solutions plus innovantes, comme les moteurs hybrides ou les moteurs à hydrogène, on trouve des carburants qui cherchent à préserver le principe du moteur à explosion : le Gaz de pétrole liquéfié, dérivé du pétrole mais moins coûteux, le Diester ou l'huile végétale que vous utilisez habituellement pour cuisiner ....

#### Le Diester

Contraction de Diesel et Esther, c'est une marque déposée par un regroupement de producteur d'huile et de protéagineux nommé « Proléa ». C'est en fait un « Esther Méthylique d'Huile Végétale » Le procédé consiste à mélanger de l'huile de colza avec du Méthanol. En chauffant ce mélange et en lui ajoutant un catalyseur, de la soude caustique, on obtient à partir d'une tonne de colza une tonne de biodiesel. Ce biodiesel est ensuite mélangé à du gasoil, dans des proportions assez faibles : les objectifs pour l'Europe sont de 5.75% de carburant d'origine végétale d'ici 2010, 20% d'ici 2020. Le procédé est séduisant, d'autant que d'origine végétale, comme pour le chauffage au bois, il limite théoriquement les émissions de Co2, facteurs de l'effet de Serre. En revanche, il nécessite des unités de production centralisées coûteuses (95 Millions d'Euros, dont une bonne part de subventions, pour l'unité de Mériot, dans l'Aube, d'une capacité de 200 000 tonnes/an), une logistique polluante de transport par camions. De plus, sa fabrication nécessite de l'énergie, de l'eau et l'utilisation de solvants ou de puissants réactifs chimiques.

#### L'huile végétale brute (HVB)

Face aux faibles pourcentages d'intégration du biodiesel dans les carburants, l'huile végétale brute utilisée offre une alternative séduisante : on la mélange directement au gasoil, à hauteur de 30% l'hiver (l'huile fige) ou sur des moteurs modernes (type « common rail »), 50% l'été ou à 100% sur des véhicules équipés d'un kit spécial qui fluidifie et suralimente la pompe à injection. Issue d'un simple pressage, l'huile végétale se fabrique directement par l'Agriculteur sur son exploitation. L'exploitation du colza est certes énergétivore, mais certains types de plantes, comme la ravenelle, cultivées sans labour et aussi performantes que le colza, nécessitent moins d'énergie pour leur fabrication. L'huile végétale peut aussi se recycler : des associations se créent dans différentes régions, collectant l'huile végétale usagée des restaurants et l'utilisant pour



L'idée d'utiliser de l'huile végétale pure comme carburant pour les moteurs diesel est aussi vieille que le moteur diesel lui-même. Rudolf Diesel (1858-1913), inventeur du moteur du même nom en 1892, essaya son premier moteur avec de l'huile végétale, de l'huile d'arachide pour être précis.

leur moteur après filtrage des cires et des particules. Elle est en vente libre à la pompe chez nos voisins suisses ou allemands. Pourtant reconnu par la directive Européenne 2003/96/CE qui vise à promouvoir les biocarburants en général afin de réduire progressivement la dépendance énergétique de l'Europe face au pétrole, ce carburant est interdit en France. L'HVB n'est en effet pas soumise à la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), puisque ce n'est pas un produit pétrolier ! En résulte, en utilisation automobile, un manque à gagner certain pour l'Etat. Celui-ci tente par exemple, depuis bientôt 10 ans, une action en justice contre la société Valernegol, qui vendait de L'HVB comme carburant, sans payer de taxes pétrolières. Qu'à cela ne tienne, de nombreuses associations réclament aux pouvoirs publics une taxation de l'huile comme carburant : la TIPP finance après tout des services auxquels nous sommes attachés : hôpitaux, écoles, réseaux routiers...

Au delà de l'économie financière, son utilisation redonnerait espoir par une baisse rapide (30 à 100%) de la part des carburants fossiles, hautement producteurs de CO2.

Las, les gouvernements successifs privilégient leur solution, centralisée, complexe, au rapport investissement/résultat dérisoire au regard des objectifs de baisse d'émission de Co2; au détriment de solutions simples qui redonneraient de l'oxygène aux exploitations agricoles de petite taille en privilégiant une production non délocalisable.

#### L'Etat Français hors la loi ?

En illégalité totale par rapport à la directive Européenne 2003/96/CE, qui prime sur le droit français, les autorités continuent d'imposer des solutions qui profitent à quelques grands groupes industriels plutôt que de privilégier l'environnement et la préservation du citoyen. L'absence, pour le moment, de procès contre des utilisateurs d'HVB en France, confirme la fragilité de la légitimité juridique de la position française. Une jurisprudence en faveur des utilisateurs d'HVB démontrerait un

mécanisme qui tente de verrouiller la production de carburant au profit de quelques acteurs.

#### Espoirs

Quelques lueurs d'espoir éclairent pourtant l'opacité de ces visions technocratiques : ça et là, de nombreuses expériences apportent une légitimité supplémentaire à l'usage de l'HVB : groupement d'agriculteur ou de particuliers en vue de production d'HVB, expérience dans le Lot et Garonne instituée par une collectivité territoriale, la Communauté de commune du Ville-neuvois (47), qui alimente 10 camions de ramassage des ordures avec un mélange d'HVB et de gasoil, ...

Puissent ces expériences redonner un peu d'espoir à certains de nos voisins, puisque la résistance à l'HVB n'est pas seulement Française : en Italie aussi, des utilisateurs d'HVB sont menacés de prison pour avoir utilisé de l'huile comme carburant. Néanmoins, même accompagnés dans notre disgrâce, le noyautage des moyens de production de carburant, associé au lobbying actif des industries nucléaires qui freine l'expansion des énergies renouvelables, nous conduit à grand pas dans le peloton de tête des pays les plus pollueurs d'Europe.

#### Pour plus d'informations :

<http://www.cc-villeneuveois.fr/index.php>

<http://institut.hvp.free.fr/>

<http://www.oliomobile.org/>

### *Le Blaireau*

*Pour faire ma barbe  
Je veux un blaireau,  
Graine de rhubarbe,  
Graine de poireau.*

*Par mes poils de barbe !  
S'écrie le blaireau,  
Graine de rhubarbe,  
Graine de poireau,*

*Tu feras ta barbe  
Avec un poireau,  
Graine de rhubarbe,  
T'auras pas ma peau.*

*Robert Desnos*



## ■ Trop de déchets peut nuire aux habitants : demain un incinérateur à Tavaux ?

Serre Vivante agit en faveur de la réduction des déchets et fait la promotion du recyclage. Fin mars, nous vous invitons à découvrir le centre de tri du SYDOM à Lons : une sortie très riche, en particulier pour les 30 jeunes du collège de l'Arc qui étaient du voyage. En août, la fédération « Franche Comté Nature Environnement » a été conviée à une réunion où M. Metra, président du Sydom, M. Martin, directeur, et M. Guinchard (ADEME) ont tenté de convaincre du bien fondé d'un nouvel incinérateur de forte capacité (100 000 à 150 000 tonnes par an).

L'installation permettrait un apport de 15 à 20 % de la vapeur nécessaire à l'entreprise Solvay, d'où une économie de charbon importé. Dans le même temps, cela résoudrait le problème de sous capacité de l'incinérateur de Lons. Mais, le Jura étant dans l'incapacité de fournir les 100 000 à 150 000 tonnes de déchets, on irait les chercher dans un rayon de 80 km: en Côte d'Or, dans le Doubs, la Haute-Saône ou la Saône et Loire. Il est étonnant que les quelques 6 000 tonnes de déchets du Jura, excédentaires, puissent justifier le déplacement de plus de 100 000 tonnes de déchets depuis les départements limitrophes. Le coût énergétique de ces déplacements sera-t-il intégré à l'étude en cours ?

### Un incinérateur de déchets a toujours fait ...

Le Jura, ayant développé depuis des années une gestion des déchets faisant une part moindre à l'incinération, et ce, de façon novatrice et exemplaire dans le contexte national, ne devrait pas voir régresser la valorisation matière au profit de l'incinération et au contraire amplifier la part de recyclage et l'efficacité du tri.

La plupart des plans départementaux d'élimination des déchets misent sur une augmentation des capacités d'incinération plutôt que sur une réduction drastique des quantités à brûler. 82 % du contenu moyen d'une poubelle française est incinéré ou mis en décharge, 58 % pour les jurassiens et seulement 32 % dans la communauté de communes de la Porte d'Alsace. Ces Alsaciens, qui restent malgré tout champions du tri, ont eu une drôle de surprise. Il leur a fallu réintégrer des plastiques triés dans la poubelle destinée à l'incinérateur ! « Sans le vouloir, les 14 000 habitants de notre communauté de communes ont démontré que la réduction à la source et le tri pour valorisation matière sont incompatibles

avec l'incinération », souligne Dany Dietmann, le maire environnementaliste de Manspach, qui fut à l'origine de cette gestion des déchets ménagers sans équivalent dans l'Hexagone. Jusqu'au moment où le conseil général du Haut-Rhin a imposé l'incinération. « Sans papier, sans carton, sans plastique et sans fermentescibles, les déchets brûlent très mal » Illustration ubuesque de l'incompatibilité entre une politique de prévention poussée et l'incinération. Le projet Dolois constituerait un recul conceptuel majeur par rapport à la politique des déchets menée par le Jura depuis des années.

### Ne pas en produire ? devoir brûler ?

Il est urgent de réduire nos déchets. Dans cinq ans, un plan ministériel verrait la part d'ordures ménagères incinérées ou mises en décharge ramenée de 82 à 70 %. Un objectif salubre mais très insuffisant. Plus grave, aucun objectif chiffré de réduction des quantités de déchets n'est fixé. Or, c'est l'enjeu essentiel dans un contexte de production d'ordures qui reste malgré tout à la hausse (+1,2% par an) et de coûts de traitement en constante progression.

### Alors, pourquoi une telle frilosité ?

À cause de l'incinération, répondent en chœur les associations écologistes. Les déchets ne doivent pas être un nouveau gisement énergétique qu'il faudrait maintenir ou même encourager. De fait, ce procédé semble bel et bien l'ennemi de la réduction, comme l'ont expliqué les spécialistes étrangers des politiques zéro déchet réunis en congrès à Paris en 2004. « Construire un incinérateur, soulignait l'expert californien Gary Liss, entraîne un engagement de la collectivité à l'alimenter, ce qui va à l'encontre de toute stratégie de réduction de la production et de recyclage des déchets. Les contrats des opérateurs sont en effet basés sur des tonnages entrants et sur le long terme ». Autre effet pervers de l'incinération dans une optique zéro dé-

chet, elle est incompatible avec un tri des matériaux poussé. Entre un tri sélectif que l'on se garde de pousser aux niveaux atteints à l'étranger pour qu'il reste compatible avec l'incinération, une fiscalité inadaptée et des objectifs ministériels peu ambitieux, la réduction des déchets pourrait bien rester lettre morte si les consommateurs, localement, ne se mobilisent pas. Il suffit de gestes simples pour limiter la quantité et la toxicité de nos déchets.

Les déchets ne disparaissent pas par magie. Une partie finira tôt ou tard en décharge ou à l'incinérateur, deux installations que personne ne veut voir se multiplier à côté de chez lui.

### Le compostage

Le compostage familial doit se développer dans le Jura à fort habitat rural. Ainsi composter certains déchets soulagerait le sac « gris » de 30% et donc l'excédent à brûler dans l'incinérateur à Lons.

**Que composter :** les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, restes de viande, fruits et légumes abîmés, etc.

Les déchets de jardin : tailles, branches, tonte de gazon, feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes, herbes, etc.

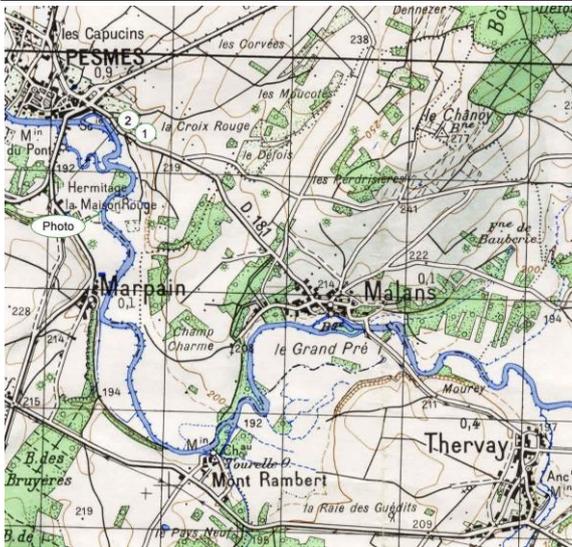
Les déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur avec éventuellement leur terre, etc.

Pour un bon compost, le brasser, l'aérer et surveiller l'humidité.



Source : « Que Choisir ? » n°431, plaquette : « Une seule solution - Réduire nos déchets » éditée par JNE et disponible dans les mairies, au Sydom à Lons et sur son site Internet : <http://www.letri.com/commandes-docs/commandes-docs.shtml>.

■ AU FIL DE L'OGNON



Le 12 juin 2005 Serre Vivante vous proposait d'embarquer, au sens propre, à la découverte d'une vallée encore préservée : en amont de Pesmes, la rivière Ognon s'étire en d'innombrables méandres, refuge d'une flore et d'une faune riche et variée. Ce fût une balade fort agréable par une belle après-midi ensoleillée, une lente descente des eaux en canoë permettant une approche de ces milieux encore préservés.

Bernard Seguin, président de l'association «La Colombière», historien amateur, nous avait communiqué quelques informations au sujet d'une voie antique joutant la rivière au niveau du lieu-dit «la maison rouge» après Marpain.

**Petit historique sur les voies d'accès à Pesmes**

Quand on vient de Dole, à la sortie du virage de Marpain, si les champs sont labourés, on peut suivre du regard un alignement caillouteux : un ancien chemin.

L'Ognon a légèrement glissé au cours des siècles et coupe maintenant cette voie, montrant un gros travail de renforcement de la chaussée, avec des alignements de pierres inclinées. La technique de construction de la chaussée indique qu'il s'agit d'une voie antique. Les pierres sur chant sont en effet caractéristiques : elles constituent la fondation de la voie.



santes :

► En (1), la maison Glanot, une maison de faubourg (au moins 20 m sur 7 m) dont l'incendie au début du XVe siècle (datation par des pièces de monnaie) a figé toute activité, permettant ainsi d'étudier, de nos jours, des échantillons riches d'enseignements sur la vie et l'alimentation à cette époque.

Un compte-rendu des fouilles et études effectuées par Madame Bonvalot, archéologue, est visible à la Maison pour Tous. Des échantillons et objets sont déposés au Service Régional de l'Archéologie, en attendant de rejoindre un musée Haut-Saônois (Vesoul ou Gray ?).

► En (2), les restes d'un four de potier dégagés en 1967, lors de la construction d'une maison (M. et Mme Monnin).

La vigilance était de mise à cette époque car un dépotoir de potier avait été trouvé en élargissant la rue de Malans en 1965. Restes de plats, marmites et gobelets sont en partie visibles au musée de Gray. Madame Bonvalot a retrouvé dans le site de Seveux (70) de la céramique de Pesmes, dans les niveaux du IIIe siècle, époque romaine. L'agglomération de Dammartin est toute proche, aujourd'hui enfouie sous terre. Cette voie était sans doute en service il y a environ 2000 ans. Se prolongeait-elle au-delà de Pesmes

? Si oui, les travaux de la déviation la croiseront probablement

Il semble qu'il y ait aussi un gué renforcé par un empierrement entre Mutigney et Pesmes (entre le "pont du tram" et le "pont des Forges"). Un gué qui est peut-être à mettre en relation avec la grande villa romaine dont on retrouve des débris de construction dans le cimetière actuel. De fait, les gués sont utilisés très longtemps et il est difficile de les dater, mais il y avait peut-être là un autre tracé de déviation ...

sources : « Éclats d'Histoire », Cêtre (Besançon), complété par Madame Bonvalot.

■ Bernard Seguin

*Si vous souhaitez à votre tour partir en groupe ou en famille pour un moment insolite au fil de l'Ognon, vous pouvez contacter de notre part la société STL qui propose ce type d'activité au 03 81 57 10 82 !*

**De l'origine des noms ...**

**Tachon, taison, tassion** [n. m.]  
Blaireau, du vieux français *taiisson*, *tesson*, gaulois *taxos* ou germanique *thahs*, tous deux dérivés d'un celtique *tasgo-*, *tasco-*, puis *tacso-*, tous signifiant « blaireau ».

**Tassenière** [n. f.] :  
Tanière, vieux français *tannière*, ancien français *tainière*, latin vulgaire *taxônâria*, ou lieu fréquenté par les blaireaux. On retrouve également : Tachenière, Tachonnières, Tagnière, Taissonnière, Taissonnières, Tanière, Tanières, Tannières, Taschonieren, Tassenaire, Tassonaire, Tassonière, Tassonnaire, Tassonneyre, Tassonniers, Tassons, Tassony, Tessonnière, Teyssonnière ...

*In « Dictionnaire de la langue gauloise : une approche linguistique du vieux-celtique continental », de Xavier Delamarre (Paris, éditions Errance, Collection des Hespérides, 2001).*



En été, une baignade au niveau des "chalets" permet de marcher sur d'abondantes pierres, la zone est appelée "les restes du pont romain". Peut-être était-ce un passage à gué avec renforcement du fond de la rivière ... Dans son prolongement, à Pesmes, se trouvent deux sites qui ont permis des découvertes intéressantes

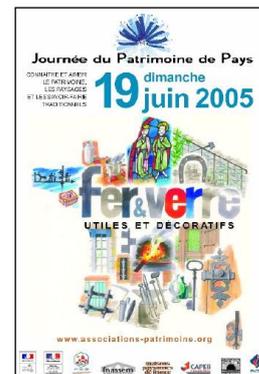
## ■ NOS ACTIVITES

### ■ JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS : RETOUR SUR LES ANIMATIONS PROPOSEES PAR SERRE VIVANTE



Le thème retenu en 2005 pour cette 8<sup>ème</sup> édition, « fer et verre : utiles et décoratifs » a séduit près d'une centaine de participants. Occasion pour notre association de vous inviter à pousser les portes de l'Abbaye d'Acey pour découvrir en compagnie de Pierre-Alain Parot, maître verrier créateur, les verrières d'exception de ce lieu monastique. Grand merci à lui pour la passion qu'il communique, sans oublier les moines de la communauté pour leur chaleureux accueil.

Cette belle journée de juin s'est prolongée par une seconde visite, invitation à replonger dans un passé industriel pas si lointain, celui des forges de Pesmes.



## NOTRE-DAME D'ACEY



### XII<sup>ème</sup> SIECLE : LE TEMPS DE LA FONDATION

L'histoire de l'Abbaye d'Acey commence au pied de la forêt de la Serre, au Val Saint-Jean, par l'aventure spirituelle vécue par un petit groupe d'ermites sous la conduite de deux frères Constantin et Robert, qui à un moment donné de leur existence décident de changer de vie. Ils fuient le monde et se retirent dans un lieu désert pour s'adonner à la prière, à la méditation et à la pénitence. Une aventure qui débute dans la plus grande discrétion, à une date inconnue. Puis l'expérience prend forme ; la communauté est mieux organisée et, encouragée par l'Archevêque Anséri « Ami de la paix et ami des pauvres », elle est incorporée à l'ordre cistercien et se déplace à Acey. Au moment de la fondation de l'abbaye (vers 1133-34), les moines s'établissent dans un site très reposant au sud de la rivière. Une plaine fertile, de gras pâturages, des eaux en abondance, un climat tempéré et de riches forêts font de ce site un lieu agréable. En 1136 l'abbaye de Cherlieu envoie vingt-trois moines et dix convers qui assuraient la vie matérielle par le travail manuel au service de la communauté. On défriche, on draine, on creuse un canal de dérivation de l'Ognon et on élève une digue. Grâce à la générosité du Comte Raynaud III, des archevêques, des seigneurs et de simples

particuliers, le domaine d'Acey s'étend jusqu'à 350 ha de terre et 350 ha de forêt.

### XIII<sup>ème</sup> - XVIII<sup>ème</sup> SIECLES : LES MISERES DU TEMPS

Les moines n'échappent pas aux misères du temps : pillages, guerres, « commende » (l'abbé perçoit les revenus de l'abbaye sans y résider). Avant 1650, la nef centrale de l'église s'effondre sur une longueur de 30 mètres. Le 24 avril 1683, l'incendie qui ravage l'abbaye détruit la plus grande partie des bâtiments, notamment les cloîtres, le chapitre, les dortoirs, et fait tomber avec le clocher et une partie de la voûte principale de l'église. Entre 1763 et 1769, l'architecte dolois Antoine-Louis ATTIRET restaure le monastère. La nef de l'église est fermée au niveau de la 2<sup>ème</sup> travée du chœur ; le bâtiment conventuel est reconstruit. La restauration de l'abbaye est accomplie en 1769. En 1790, la Révolution disperse les moines ; les biens du couvent sont mis en vente à Dole. La liquidation des biens est terminée en juin 1791.

### XIX<sup>ème</sup> SIECLE : LE TEMPS DES DIFFICULTES

Les bâtiments sont mis en vente plusieurs fois. Après 1829, les biens sont vendus à l'abbé Bardenet de Besançon pour installer le pensionnat des FILLES DE MARIE auquel succèdent les Bénédictins à partir de 1854, puis les Trappistes. En 1873, Aiguebelle devient maison-mère et la vie monastique reprend à Acey. En 1880, les religieux sont expulsés ; la communauté se reconstitue sur place de façon ininterrompue jusqu'à aujourd'hui.

### XX<sup>ème</sup> SIECLE : LE TEMPS DES TRAVAUX

Entre 1900 et 1910, des travaux sont effectués dans l'église : rejointoiements des murs, carrelage, restauration du clocher, vitraux. En 1938, l'abbé est élu ; Acey redevient abbaye et se développe. L'abbaye est

ensuite l'objet de plusieurs chantiers : construction de l'hôtellerie, de la turbine, de l'étable et d'un atelier d'électrolyse. En 1970-1972, la nef de l'église est consolidée, couverte et fermée par un mur. La ferme voisine est transformée en hôtellerie pour les jeunes. Entre 1991 et 1994, quarante-sept verrières sont réalisées pour remplacer les anciens vitraux par le peintre bisontin Jean RICARDON et le maître-verrier dijonnais Pierre-Alain PAROT.



### L'EGLISE ABBATIALE

Le beau portail d'entrée franchi, la cour d'honneur offre au regard l'abbaye d'un seul tenant. A gauche, le bâtiment conventuel qui date du XVIII<sup>ème</sup> siècle. A droite, dans un style semblable, le bâtiment de l'hôtellerie construit au XX<sup>ème</sup> siècle. Entre ces deux bâtiments tournés vers l'extérieur, légèrement en retrait, une façade au mur austère avec de hautes fenêtres nous invite à entrer dans un autre monde. Un espace d'ombre nous accueille, rythmé par piliers et arcades du XII<sup>ème</sup> siècle. C'est le début de l'ancienne église aux bas-côtés restés intacts et dont la voûte - effondrée au XVII<sup>ème</sup> siècle — a été consolidée par des structures de béton armé et couverte d'une charpente apparente en 1970-1972. Une porte latérale nous entraîne vers l'église qui donne sa lumière à hauteur d'homme. A la suite des misères du temps, l'église a des dimensions plus humaines et une disposition plus équilibrée. La beauté de l'architecture, avec les jeux d'ombre et de lumière sur la pierre, constitue l'unique décor.



### LES VERRIERES

Les verrières d'Acey ont remplacé les anciens vitraux disparates aux tons roses et rouges du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Deux concours ont été nécessaires pour répondre aux exigences des moines souhaitant renouer avec la tradition cistercienne (pas d'image, pas de couleur, pas de symbole). La couleur des verrières se situe dans



une gamme allant du noir au blanc avec des variations de gris. La transparence des baies permet de percevoir la lumière extérieure, toujours variée du matin au soir et changeante selon les saisons.

Chaque verrière individualisée est lisible sur le recto et le verso.

Les dalles sont réalisées en verre monobloc de 3x1 m et d'un centimètre d'épaisseur sans armatures. Le verre est coloré par l'imprégnation d'oxydes métalliques qui descendent dans l'épaisseur du verre au moment de la cuisson à 600°. Chaque verrière est décorée de trames, de plans opaques, translucides, transparents ou colorés aux formes géométriques où les rayures sont un élément récurrent. Côté nord, certaines dalles plus austères masquent la bibliothèque et le cloître.

Les verrières de la façade d'entrée (chrisme, rectangle, pierre levée) dialoguent avec celles du choeur (pierre levée, césure et rectangle) plus éclatantes, plus inondées de lumière. Ces quarante-sept verrières «assemblées d'individualités fortes» aux lignes géométriques épurées mettent en valeur l'architecture et contribuent à l'atmosphère de recueillement.

### LA VIE A L'ABBAYE AUJOURD'HUI

Sous la conduite du Père Abbé dom Jean-Marc THEVENET, les vingt-cinq moines de la communauté par-

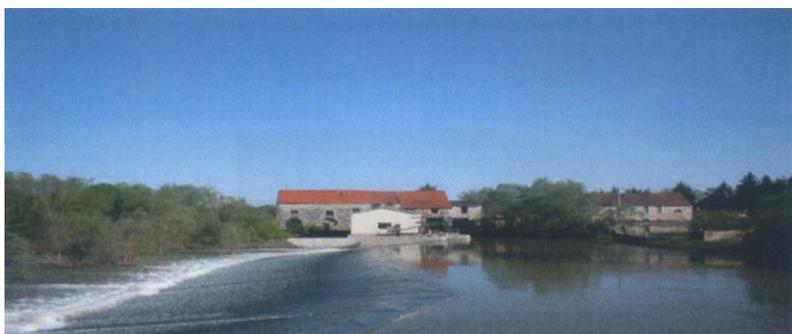
tagent leur temps entre prière et travail manuel (agriculture très réduite et entreprise de galvanoplastie). L'abbaye peut accueillir des retraitants et des groupes de jeunes.

Tous les renseignements peuvent être demandés à l'accueil à côté du porche d'entrée. Abbaye Notre-Dame d'Acey - 39350 Vitreux Tél. : 03.84.81.04.11



Sources documentaires Différents ouvrages et nombreux articles consacrés à l'Abbaye d'Acey en particulier l'ouvrage «L'Abbaye Notre-Dame d'Acey» de René Locatelli, Pierre Gresser, Maurice Gresset et Elie Guillemain et la brochure «Notre-Dame d'Acey».

■ Nicole REGNIER,  
Guide-conférencière



## LES FORGES DE PESMES

Second site visité lors de ces journées du patrimoine de Pays, les forges ont été créées en 1660, par le Seigneur Charles de la Beaume-Montrevel, sur autorisation du roi d'Espagne Philippe IV à une époque où la Franche-Comté est Espagnole. Elles ont drainé une activité économique et sociale importante au sein de Pesmes et ses environs jusqu'en 1993, date de fermeture définitive.

La création de ce site est le résultat de deux facteurs. Le premier, est d'ordre économique. En cette période, la Franche-Comté était dévastée, détruite et dépeuplée par les guerres et afin d'améliorer les revenus de la seigneurie de Pesmes, le marquis de Saint-Martin, gouverneur de Dôle demanda l'autorisation d'ériger des forges et des fourneaux. Le deuxième facteur, lui, relève de l'environnement. En effet, Pesmes possède trois atouts naturels :

- **le bois** : en présence de hauts-fourneaux ne fonctionnant qu'au charbon de bois, cette matière est très importante. Le bois est coupé dans les forêts avoisinantes et il en faut beaucoup pour produire du charbon. Un stère de bois rendait 71 kilos de charbon; pour produire une tonne de fonte, il fallait 1600 kilos de

charbon et pour produire une tonne de fer, il en fallait 1800 kilos. Une fois coupé, le bois était placé à l'intérieur de meules. Il en existait des dizaines autour de Pesmes. On le laisse sécher à l'air libre, la carbonisation durant plusieurs jours.

- **le minerai de fer** : le val de Saône est réputé pour être riche en minerai de fer de bonne qualité. Celui-ci est extrait sur le territoire de la commune de Pesmes, et des communes avoisinantes, dans des mines à ciel ouvert. Ce minerai pisolitique, c'est à dire, constitué de petits grains de fer de 5 millimètres de diamètre, est ramassé en surface.

- **l'eau** : ce troisième élément est indispensable dans une forge. A l'époque l'électricité étant inexistante, la force hydraulique permettait d'actionner forge et martinet. A cet

effet, la rivière est détournée et un bief est créé. La mise en place du réseau hydraulique est particulièrement stratégique, il subit différentes modifications afin de pouvoir s'adapter à l'évolution de l'usine. Ainsi, les forges de Pesmes, peuvent produire du fer grâce à l'énergie hydraulique permettant d'actionner les soufflets de forges et grâce au charbon de bois fourni par la forêt de Pesmes.

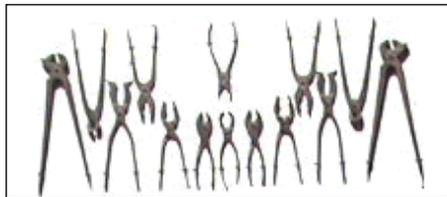
### L'utilisation de l'usine des forges se résume en trois temps.

Au début de leur création et jusqu'en 1814, elles étaient vouées à la fabrication des munitions de guerre comme les boulets de canon ou les pointes de baïonnettes.

Puis de 1814 jusqu'en 1875, cette production est délaissée au profit de

## ■ PATRIMOINE

la production du fer et de sa commercialisation. En 1875, les forges ferment une première fois jusqu'en 1893, en raison de la concurrence intensive des hauts fourneaux mosellans et du départ massif des ouvriers vers le bassin lorrain. Cela sonne le glas de la sidérurgie, qui sera remplacée plus tard par la métallurgie.



Enfin, de 1893 à 1993, les forges réouvrent leurs portes avec M. Chretien qui rachète l'usine. Désormais, elles deviennent une usine de fabrication de petits outils à main. A partir de 1963, les premières difficultés financières apparaissent ce qui les amène à fermer en 1993 définitivement. A cela, on peut y imputer essentiellement les raisons économiques, à savoir :

- une mauvaise gestion financière qui serait liée à l'absence du calcul du prix de revient et au manque d'investissement afin de moderniser les machines et permettre une productivité plus importante
- les conséquences de la guerre d'Algérie et de la crise économique mondiale aux chocs pétroliers de 1970. 30% des livraisons s'effectuaient en Afrique du Nord
- la concurrence des pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie
- la multiplication des amendes données par l'inspection du travail au sujet des conditions de travail et des normes de sécurité.



### L'USINE

Le processus de fabrication d'un outil demande technique et savoir-faire. Le tout nécessite non seulement des machines spécifiques mais aussi une chaîne de fabrication organisée. Deux grandes étapes sont à distinguer : celle des forges et celle de l'atelier.

### LE TRAVAIL A LA FORGE

Toutes les étapes se font à chaud. En effet, chaque pièce de fer est chauffée entre 800°C et 1000°C. Ceci explique la présence des grosses pinces à côté des machines.

#### L'étirage:

Deux machines permettent de le faire : le laminoir et le martinet. Le laminoir permet d'étirer les petites pièces telles que les tenailles. Lorsque les pièces sont trop importantes pour être étirées par le laminoir, on les présente au martinet. Cette machine permet de battre le métal afin d'amincir la pièce et même d'en arrondir la pointe.

#### Le rôle des matrices:

Ce sont elles qui permettent de fabriquer les outils. Elles doivent être précises ; c'est pourquoi, le premier outil à être fabriqué est coulé, à l'atelier avec du plomb dans le seul but de vérifier la précision. Il faut un jeu de matrice pour chaque objet. Une fois terminé, le jeu est placé sur la chabotte du marteau-pilon et le métal est placé entre les matrices inférieure et supérieure pour produire les ébauches d'outils.

#### Composition et fonctionnement du marteau-pilon :

1. **Le pilon** est composé de :

-**La chabotte** : fixée au sol, elle doit peser 10 fois plus que le poids de la masse tombante. Elle permet d'encaisser la percussion résultant de la chute de la masse sur la matrice et de faire rebondir cette masse. Les matrices sont posées au milieu de la chabotte.

-**La planche** : elle fait monter la masse le long des glissières. La planche a une durée de vie de 15 jours environ car le bois doit être sec et dur. Le fonctionnement du marteau-pilon est simple. Grâce à un système d'engrenage, les tambours entraînent les cylindres, ce qui a pour effet de lever la planche le long des glissières. Lorsque le pilonnier appuie sur une pédale ou un levier, cela écarte les cylindres et libère la planche en entraînant dans le même élan la masse. Cette dernière s'abat entre les deux matrices, la pièce est estampée. Lorsque la pièce est estampée, elle est entourée d'une bavure de métal qu'il faut enlever.

2. **La presse** : toujours grâce à un jeu de matrice, permet d'enlever la bavure de l'outil estampé. Par le jeu des pédales, le forgeron appuie dessus, fait tomber la masse qui s'abat entre les deux matrices; l'outil est

ébarbé. La presse peut également servir à cambrer les pièces.

### LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les forgerons laissent la place aux ouvriers de l'atelier. Ces derniers doivent effectuer une dizaine d'opérations pour pouvoir vendre en bout de chaîne l'outil. Ainsi, les outils sont percés par des forets, fraisés, rivetés, dégauchis (l'ouvrier aplanit leur surface à l'aide d'un marteau) et meuler. La meule permet également de fabriquer le taillant des pièces. Débarrassées des aspérités restantes, les pièces chaudes sont jetées dans un liquide froid afin de les rendre plus dures et élastiques. Les outils sont polis, vernis, grenailés et peints dans un bac à peinture.

Enfin, ils sont rangés et stockés ou, alors, directement, mis en vente dans le magasin. Les outils sont emballés par unité ou par série.

### LES OUVRIERS

Au sein de ces bâtiments, à côté des maîtres et des patrons, vivent et travaillent les ouvriers. Leurs conditions de vie et leur organisation sociale sont plutôt hiérarchisées.

A partir de 1735 jusqu'à 1940, environ, les ouvriers bénéficient d'un logement qui se modernise au fil des années. L'ouvrier dispose d'un jardin, le chauffage est procuré sur l'affouage de la forge et des cantines sont créées pour leur permettre d'acheter ce qui leur manque. En ce qui concerne leur rémunération, ils ont certains avantages: un salaire fixe en cas de chômage de l'usine, une pension en reconnaissance des services rendus pour les plus âgés. Si l'ouvrier est considéré comme un domestique et qu'il ne peut participer à la vie communautaire, ni à la vie paroissiale, il fait toutefois partie de la vie pesmoise. La plupart des ouvriers commencent jeunes (13-14 ans) et y font souvent toute leur carrière. Les ouvriers ne travaillent pas tous à l'usine, certains travaillent à l'extérieur pour le ramassage du minerai, du bois... Enfin, il ne faut pas oublier le rôle des femmes. Sur les 30 à 40 ouvriers travaillant, il y a environ cinq femmes. Elles travaillent le plus souvent à l'atelier (emballage, emmanchement des marteaux) ou dans le magasin, à l'expédition.

Les forges ont fermé depuis 1993, laissant derrière elles un fragment de l'histoire du fer à Pesmes, que l'on peut découvrir à travers des visites guidées ...

■ **Un site à découvrir ... sur internet !**

Le Petit Patrimoine est représenté par l'ensemble des monuments (*par exemple les tours, cadrans solaires, gargouilles, fours à pain, moulins, cabanes, fontaines, lavoirs, puits, chapelles etc.*) qui ne sont pas classés comme Monuments Historiques. L'objectif de ce site est, avec votre aide, de recenser un maximum de ces oubliés du patrimoine et de créer un lieu ludique où plaisir rime avec culture.

<http://www.petit-patrimoine.com/>

■ **Le patrimoine aux mains des jeunes**



En lien avec la Commission française de l'UNESCO et le Centre National de la Documentation Pédagogique, le Centre Régional de la Documentation Pédagogique de

l'Académie d'Orléans-Tours a mis en ligne un site Internet présentant trois sites français classés au Patrimoine mondial : le Val de Loire, le Pont du Gard et la Saline Royale d'Arc et Senans, dont le dénominateur commun est le thème de l'eau.

<http://www.unesco-crdp.atmedia.fr/>

■ **Dépôt d'Amiante à Amange**



Nous avons constaté vendredi 7 octobre 2005 vers 15 H, sur la commune d'Amange, devant la décharge se situant à gauche, dans le premier lacet de la route de la Serre, la présence d'un tas de matériaux divers dont une belle abondance de revêtement ondulé en fibro-ciment, contenant de l'amiante. Lundi 10 octobre

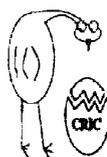


2005 vers 17 H, l'entrée de la décharge a été aplanie, faisant dispa-

raître le dépôt sauvage ... Des éléments de toiture ondulée apparaissent cependant encore de manière éparse, sur les côtés en morceaux, et brisés sur la partie roulante. Nous avons immédiatement contacté le maire pour lui demander de nous confirmer que tous les éléments de toiture ont bien été récupérés afin d'être acheminés pour traitement dans un centre habilité ...

Lundi 24 octobre, nous avons découvert un second dépôt sauvage au cœur du massif de la Serre : la gendarmerie de Moissey a immédiatement été saisie de l'affaire.

■ **Un Week-end à la campagne**



Le samedi 27 et le dimanche 28 août, le CRIC proposait une randonnée de 24 heures jonchée de surprises, d'animations, de spectacles, dans un cadre champêtre unique de Montmirey-la-Ville à Montmirey-le-Château en passant par Frasne, Moissey, Offlanges et Brans.

Tout a commencé par un pique-nique ensoleillé à Montmirey-la-Ville. Au sommet du Mont-Guérin, Monique, Serge, Laurence et Michel nous ont offert leurs lectures champêtres. Lectures du repos, du calme, du sourire et de la méditation. A Moissey, la fanfare « Chaux de vent » nous accompagnait en direction d'Offlanges jusqu'à la vigne du Cric. Une cérémonie bien particulière nous attendait. La célèbre « Confrérie des Queues de Cochons » acceptait d'introniser un nouveau membre. Mais il fallait le mériter... Maud a été éliminée sur une question pourtant pas très difficile; peut-être un problème de concentration. Monique n'a pas pu presser le raisin à la main aussi bien que Bénédicte ; peut-être un problème d'expérience. Et nous avons été heureux d'introniser Bénédicte dans l'ordre « des Queues de Cochons ».

A la sortie d'Offlanges, « Les boîtes frasniennes » nous donnent encore le plaisir d'écouter, de sourire et de rire. Puis nous arrivons à Brans. Après le montage des tentes, la préparation de la soupe, il y avait encore de belles heures devant nous avant l'extinction des feux.

Dans ce cadre champêtre, joliment décoré, musique, peinture, cinéma, buvette, guitare autour du feu. Le réveil a été dur, très dur pour certains

avec le clairon de Ben. Après le petit déjeuner et les souvenirs de la nuit, nous sommes repartis en direction d'Offlanges puis de Montmirey-le-Château. Sur la Charme, rien de moins qu'un apéro concert avec « Combo libre » et En v'tu, en v'la » sans oublier l'expo photo des 10 ans du Cric et le toboggan en osier de David et Paul. Il y avait ceux qui pensaient avoir bien mérité une petite sieste, ceux qui dansaient sur la piste pour que ça ne s'arrête pas et tous étaient heureux d'avoir été là.

C'était le dernier week-end d'août, un week-end de marche, de musique, de rencontres, de sourires, de rires et de partage. Un week-end essentiel pour reprendre la rentrée en pleine forme.

■ Laurent Champion

■ **Montmirey : d'un château à l'autre, une histoire d'eau.**



*La colline qui surplombe le village de Montmirey-le-Château a de tous temps été l'objet de travaux importants.*

Mahaut d'Artois alors comtesse et princesse fit étape dans ce château qui venait d'être agrandi de 1306 à 1310. Dès le XVème siècle la forteresse, démantelée, hachée par les assauts répétés des envahisseurs français, n'était plus que ruines et masures. Au siècle dernier l'élan du progrès allait insérer dans ses ruines sommitales le château d'eau. Avec l'aide de la Charte de l'environnement, la commune propriétaire des lieux depuis 2003 vient de collecter les idées de projet de réhabilitation du lieu. Les élèves du CFPPA de Montmorot ont recensé la flore, la faune présente sur le site. Ils ont enquêté auprès des habitants de Montmirey et des villages voisins pour récolter toutes les idées pour une bonne mise en valeur de ce promontoire. A suivre



*... « Tasson, du fond de son repaire, s'avança dans le corridor et s'approcha de l'entrée aussi près que sa naturelle prudence le lui permit. » ...*

in « *La dernière heure du condamné* », Louis Pergaud

## ■ Trafics ...



*Même s'ils ne font que rarement la une des gros titres, le trafic et le braconnage des éléphants continuent.*

Les autorités néerlandaises viennent d'en apporter la preuve avec la saisie d'une cargaison illégale contenant principalement des « parties » provenant de 8 éléphants d'Afrique. De telles saisies ne sont hélas pas exceptionnelles; en novembre 2004, 142 articles d'une valeur de 87 000 € avaient été saisis en Grande-Bretagne, tandis qu'en juillet, c'était la police espagnole qui mettait la main sur près de 3 tonnes d'ivoire et 110 kg de poils d'éléphants, dont certains étaient déjà transformés en bijoux. La diversité de la prise (22 pieds, 8 défenses, 3 queues, un crâne et une peau complète) montre que la demande ne se limite pas à l'ivoire. La cargaison saisie contiendrait aussi des crânes et peaux provenant d'une espèce d'antilope menacée d'extinction. Saisie à l'aéroport d'Amsterdam, la cargaison provenait d'Afrique du Sud et était en transit vers l'Espagne, le Portugal et la République Tchèque. M. Bertsch, responsable du bureau néerlandais du fonds international pour la protection des animaux (IFAW), se réjouit de cette saisie tout en rappelant qu'elle « ... démontre que le trafic d'organes d'éléphants en Europe sévit encore et qu'il a des conséquences dévastatrices sur les populations vulnérables d'éléphants en Afrique et en Asie. » La plaque tournante de ce commerce se situerait en Grande Bretagne, où presque tout l'ivoire en vente dans les boutiques d'antiquités et sur Internet l'est illégalement, sans les documents requis par la CITES. Bien que le commerce des éléphants, et des produits qui peuvent en être dérivés, soit strictement encadré, son existence entraîne une recrudescence du trafic et du braconnage, que cela soit en Afrique ou en Asie. En outre, la tendance générale est à une plus grande permissivité, la convention sur le commerce des espèces menacées (CITES) a ainsi récemment autorisé l'Afrique du Sud et la Namibie à vendre du cuir et des poils d'éléphants, alors qu'elle refusait la proposition du Kenya de mettre en place un moratoire de 20 ans sur le commerce de l'ivoire pour limiter le braconnage. Rappelons que globa-

lement, Interpol estime que le trafic d'animaux sauvages correspond à un marché de plus de 6 milliards d'euros par an, ce qui correspondrait au troisième marché illégal derrière la drogue et les armes.

## ■ Pour la nature, la biodiversité et le respect de la vie animale



*En novembre 2004, les protecteurs de l'environnement enterraient symboliquement au Panthéon Cannelle, dernière ourse pyrénéenne, tuée par un chasseur.*

Cette année, notre tristesse et notre colère ont des causes plus vastes : la nature et la biodiversité vont de plus en plus mal en France. Ce n'est pas une fatalité. Nous ne méconnaissons ni les difficultés du pays, ni le contexte mondial. Nous savons que la conservation de la nature dépend aussi d'une meilleure politique de l'énergie et d'un aménagement du territoire digne de ce nom. Mais nous avons la conviction profonde qu'on pourrait faire beaucoup mieux.

Alors que les termes «développement durable» et «biodiversité» sont plus que jamais prétexte à de beaux discours et de riches colloques, on assiste en France à un retour en arrière de plusieurs décennies en matière de protection de la Nature ! La France, donneuse de leçons universelles, renie tous ses engagements internationaux dans ce domaine. Tous les projets de lois ayant trait de près ou de loin à la Nature, et à ce qui devait initialement concerner sa protection, ont été complètement malmenés ou enterrés par les puissants lobbys anti-natures avec l'accord du gouvernement. Avec 895 millions d'euros, le budget de l'Ecologie représente un 300ème du budget de l'Etat. Avec 36 milliards, la ministre de la Défense a déclaré "j'ai les moyens de remplir ma mission". Sa collègue de l'Ecologie peut elle en dire autant ? Quelle est la principale menace, les soldats Nord Coréens ou l'épuisement de la planète ?

Fait sans précédent, quasiment tout le monde de la protection de la nature lance un appel commun. Des ONG nationales et internationales (comme Greenpeace, les Amis de la Terre, l'IFAW, le WWF, la SPA, la Fondation Brigitte Bardot, la LPO, la SNPN, RNF, l'ASPAS et bien d'autres) aux associations départe-

mentales et locales en passant par la plupart des puissantes "régionales", toutes ont le profond sentiment de relayer une forte aspiration populaire : il n'y a plus guère que la classe politique pour penser que l'on pourra faire le bonheur des hommes en laissant crever la nature.

Rendez-vous samedi 5 novembre dès 14h au Panthéon (Paris 5ème). Le parcours fait deux km. Un véhicule décoré façon "nature douanier Rousseau", un ballon de 2,5 m de diamètre représentant la planète, des gens costumés, des animaux en peluche, de faux chasseurs portant des cadavres de loup, des gens déguisés en ours, des enfants déguisés en animaux, une musique, prendront la tête du cortège ...

## ■ Accord français pour un maïs transgénique

Les ministres de l'agriculture des 25 états membres de l'Europe ne sont pas parvenus à un accord pour la mise sur le marché d'un nouvel OGM : le maïs 1507 du semencier Pioneer, génétiquement modifié pour résister à certains insectes et être tolérant à un herbicide. Si 11 pays ont voté contre (Autriche, Chypre, Hongrie, Italie, Lituanie, Lettonie, Grèce, Luxembourg, Malte, Slovaquie, Pologne) 9 sont favorables à l'introduction de cet OGM : Finlande, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, République tchèque, Suède, Estonie, Danemark, tandis que l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande, la Slovaquie et le Portugal se sont abstenus. Faute d'un accord sur le sujet, la décision appartient dorénavant à la Commission européenne qui, jusqu'à présent, s'est toujours montrée très favorable aux OGM. Ce nouveau maïs transgénique devrait donc faire prochainement son apparition sur le marché, les pays qui le souhaitent pouvant néanmoins faire valoir le principe de précaution et demander des dérogations pour l'interdire sur leur territoire.

Après l'autorisation de 20 ha de maïs transgénique pour produire un médicament contre la mucoviscidose et la récente révélation du millier d'hectares d'OGM cultivés en France, ce vote confirme un peu plus la volonté gouvernementale d'ouvrir les champs français à une production commerciale d'OGM.



■ **Projet Reach:**  
**les «pro-environnement»**  
**gagnent une bataille**



Le 4 octobre, le vote au parlement européen par la commission de l'environnement du rapport Sacconi sur la directive Reac) lui permet d'être en position de force pour négocier avec les commissions du marché intérieur et de l'industrie avant le vote en séance plénière, mi-novembre.

La nouvelle réglementation chimique européenne REACH (enRegistration, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques \*) a pour objectif d'offrir au public une meilleure protection vis-à-vis des substances chimiques. Il s'agit du cadre réglementaire le plus ambitieux et le plus important de ces 20 dernières années. Ce projet devrait changer en profondeur la manière dont les substances chimiques sont gérées et suivies. Pour la première fois, toutes les industries chimiques devraient fournir les données de sûreté sanitaire et environnementale sur toutes les substances produites, ce qui n'est le cas actuellement que pour les substances dont la production a commencé après 1981 (moins de 10% des substances commercialisées). REACH identifiera les substances chimiques extrêmement dangereuses et les rangera sous la classification spécifique de "substances extrêmement préoccupantes". Ces substances seront probablement peu nombreuses (environ 2000) et il sera nécessaire d'obtenir une autorisation pour leur production.

Relayant les thèses du lobby de l'industrie chimique, certains euro-députés annoncent que la mise en place de cette réglementation menacerait 1,3 million d'emplois en Europe et qu'en conséquence les questions environnementales devraient donc s'effacer devant les réalités économiques. Le Ministre de l'Industrie, Monsieur François Loos, a fait plusieurs déclarations (notamment lors des rencontres parlementaires de la Chimie) ne faisant pas de doute sur sa volonté à affaiblir la proposition REACH pour satisfaire les demandes de l'industrie chimique française.

Après le rassemblement du samedi 5 novembre à 11h devant la mairie

de Besançon, les Verts organisent une action à Paris lundi 7 novembre à 11h30 devant le Ministère de l'Industrie à Bercy afin d'interpeller le gouvernement français au sujet de sa position sur le sujet. Les débats promettent d'être vifs lors de la future séance plénière prévue mi-novembre.

(\*) : Environ 100.000 produits chimiques sont commercialisés dans l'UE, et 200 à 300 nouveaux produits apparaissent chaque année

■ **Bois traité**  
**à la créosote :**

**à la limite de la légalité**

Malgré une réglementation sévère, la filière du réemploi du bois traité à la créosote est aujourd'hui importante.



Utilisée pour protéger les traverses ou les poteaux en bois, la créosote présente un risque de cancer.

S'appuyant sur des données scientifiques, la Commission européenne a adopté, en 2001, une directive interdisant la vente aux consommateurs de créosote pour la préservation du bois. Ce texte renforce sensiblement les restrictions s'appliquant à l'utilisation industrielle de bois traité à la créosote en divisant par dix la concentration en benzo-a-pyrène (B[a]P, cancérigène) prévue jusqu'alors par la législation communautaire. Il interdit également d'utiliser ce bois à l'intérieur des bâtiments, ou lorsqu'un risque de contact fréquent avec la peau existe (meubles de jardin, jouets, ...)

Les plus gros utilisateurs de bois traité à la créosote sont aujourd'hui la SNCF, pour les traverses de chemin de fer, et EDF, pour les poteaux de lignes électriques. «La créosote est actuellement le seul produit qui garantisse une protection de longue durée (environ 50 ans) du bois contre les champignons et les insectes», explique Gérard Deroubaix, responsable environnement du Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA).

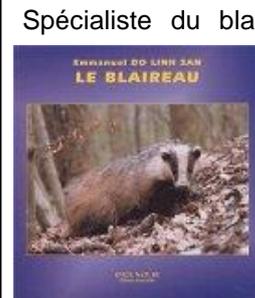
En fin de vie, le bois créosoté, considéré comme déchet dangereux, est détruit par incinération. Mais il existe également d'autres méthodes de valorisation : en Midi-Pyrénées, la société Sidénergie transforme par thermolyse les traverses de la SNCF en charbon de bois domestique.

Autre filière qui gagne du terrain: le réemploi. Les traverses de bois traité ou les poteaux sont ainsi souvent réutilisés par des architectes pour des aménagements extérieurs (construction de murets de soutien, d'escaliers, de clôtures...).

Cette utilisation est problématique à deux titres, explique Claire Cornillier, responsable de projets environnement au CTBA. D'une part, la filière du réemploi utilise souvent de vieilles travées qui ne sont pas aux normes actuelles et contiennent donc des taux de benzo-a-pyrène supérieurs à ce qui est autorisé. D'autre part, cette utilisation est souvent à la limite de ce qui est permis : la directive européenne interdit toute utilisation de créosote pour des bois à usage domestique.»

Pour l'heure, aucun incident et aucune plainte n'ont été enregistrés. Mais le problème n'en reste pas moins posé...

**Un ouvrage de référence...**



Spécialiste du blaireau et biologiste de terrain, Emmanuel Do Linh San étudie l'écologie comportementale des mammifères et spécialement celle des carnivores.

En tant qu'assistant au Laboratoire d'Écoéthologie de l'Université de Neuchâtel, il a soutenu sa thèse sur le blaireau, mustélidé qu'il a étudié et observé durant ces huit dernières années dans différentes régions de Suisse.

Nous lui devons l'excellente monographie parue aux éditions «Eveil Nature» qui s'intègre dans une collection naturaliste de près de 30 volumes. Ce livre, étayé par une riche iconographie s'adresse aussi bien aux amateurs passionnés de nature qu'aux naturalistes chevronnés qui déploieraient l'absence d'un tel ouvrage de référence

72 pages, 22 x 22 cm Prix : 16,00€  
 ISBN : 284000423

**Disponible auprès de Serre Vivante : commandes par courrier avant le 15 décembre 2005**

## ■ ENVIRONNEMENT

### ■ Grippe aviaire : il n'y a pas que les oiseaux migrateurs...



*Le sujet qui fait la UNE de nos journaux, c'est la grippe aviaire. Toutes les autres semblent bénignes à côté de celle qui n'existe pas encore dans sa version transmissible d'un humain à un autre mais qui fait planer la menace d'une pandémie mondiale.*

Cependant, rappelons que le virus n'a été transmis qu'à une centaine de personnes dans le monde, suite à des contacts avec des volailles infectées et que 66 personnes en sont décédées en Thaïlande, au Vietnam, au Cambodge et en Indonésie. Si le problème reste essentiellement économique, par la crise que la filière avicole risque de subir à grande échelle, en ce mois d'octobre la grippe aviaire se rapproche de nous puisque la Russie, la Turquie et la Roumanie sont atteintes et qu'il s'agit du virus H5N1, réapparu en Asie en 2003.

Si les oiseaux migrateurs sont le plus souvent désignés comme le principal vecteur de la propagation, selon la LPO, les oiseaux issus d'élevage ou de captivité représentent une menace plus grande qu'eux. Ainsi pour la LPO, il y a très peu de risques pour que les oiseaux migrateurs, concernés par les foyers de la grippe aviaire, rejoignent les pays d'Europe occidentale et la France en cet automne 2005.

Pour FNE, ce sont les lâchers d'oiseaux d'élevage pour la chasse qui sont dénoncés, en particulier le million de canards colverts annuel. Quant à la Ligue ROC, elle s'interroge à nouveau sur ces oiseaux captifs, les appelants, utilisés par les chasseurs pour attirer leurs congénères sauvages. Sans symptôme apparent, il se peut qu'il y ait des porteurs de la maladie qui pourraient l'introduire dans les plans d'eau chassés, la communiquer aux appelants... et être, ainsi, le début d'une chaîne infernale ...

La Turquie a interdit la chasse sur tout son territoire et la Roumanie dans le delta du Danube. Les Pays-Bas ont fait rentrer leurs volailles. En France, les éleveurs de pigeons

voyageurs font de même, spontanément. L'Europe voudrait « réduire le risque de contact entre les oiseaux sauvages et les volailles dans des zones telles que les marécages ou les zones de passage des oiseaux migrateurs ». Les Etats membres vont avoir à définir des zones où mettre en place des mesures qui pourraient aller jusqu'à « garder les volailles à l'intérieur ».

**Depuis l'arrêté signé par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche le 24 octobre 2005 tout rassemblement d'oiseaux, en particulier à l'occasion de foires, marchés, expositions ou concours, est strictement interdit. L'emploi par les chasseurs des appelants est également interdit sur l'ensemble du territoire national.**

Ces mesures sont applicables au moins jusqu'au 1er décembre prochain. Elles pourront être réévaluées à tout moment en fonction de l'évolution de la situation et des déplacements d'oiseaux migrateurs.

### ■ Masques respiratoires

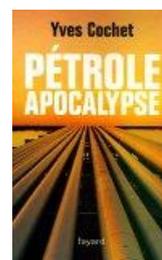


Bacou-Dalloz, fabricant français de vêtements de protection individuelle, a reçu la commande de 12 millions de masques respiratoires de l'Etat en prévision d'une épidémie de la grippe aviaire en France.

En tout, le gouvernement a déjà commandé 50 millions de masques respiratoires en juillet 2005 pour se préparer à l'éventualité d'une pandémie de la grippe aviaire. Signe d'inquiétude sur la probabilité du développement de la grippe aviaire sur notre territoire, L'Etat envisage de commander 150 millions de masques supplémentaires d'ici 2006. Il a d'ailleurs demandé aux industriels d'augmenter leur capacité de production, d'où la création par Bacou-Dalloz d'une nouvelle ligne de production sur le site de Plaintel, dans les Côtes-d'Armor.

En plus des masques respiratoires, Bacou-Dalloz pourrait se voir commander d'autres produits (gants, combinaisons, lunettes).

Les masques ayant un coût unitaire d'environ 1€, le montant de cette commande de masques respiratoires devrait donc dépasser les 10 millions d'euros.



### ■ Pétrole apocalypse

Les prix du pétrole flambent. Pourquoi ? Les explications courantes ne suffisent plus. Ne vivons-nous pas la fin du pétrole

bon marché ? Ce problème peut bouleverser gravement nos modes de vie. Transports, agriculture, plastiques, vêtements, médicaments : le pétrole est partout. C'est pourquoi la hausse du prix des hydrocarbures ne sera pas un simple choc économique, ce sera : la fin du monde tel que nous le connaissons. Il est encore possible de repousser la date de cet événement et d'en limiter les effets par la mise en œuvre d'une sobriété nouvelle. Cela implique d'organiser la décroissance de la consommation de matières et d'énergie, tout en sauvegardant la solidarité, la démocratie et la paix. A ce prix, la transition sera moins douloureuse.

Fayard, ISBN : 2213622043 Prix : 19 €  
Broché - 274 pages 14 x 22 cm

### ■ Du chanvre aux



### Champins ...

*Le chanvre peut s'utiliser pour l'isolation ... Il trouve également sa place dans des applications plasturgiques.*

L'entreprise « AFT Plasturgie », fondée par un industriel dijonnais et deux producteurs de chanvre, « Interval » et les « Chanvrières de l'Aube », construit actuellement une usine de granulés chanvre/polymère. Ces granulés, ou « compound », peuvent être thermoformés, soufflés, extrudés, comme toutes matières plastiques courantes.

Ce matériau, mélange de polypropylène et de paillettes de chanvre, à des capacités isolantes. La résistance supérieure du matériau, du fait des fibres de la plante (principe similaire à la fibre de verre), économise entre autre les pièces de renfort métalliques de certaines fabrications : pièces automobiles, menuiseries de bâtiment... Le gain en poids ainsi obtenu lui ouvre la porte de nombreux autres secteurs industriels...

Cette usine, située entre Dole et Tavaux produirait à terme 80 000 tonnes de compound, soit 7 000 hectares de culture de chanvre, et emploierait environ 40 salariés.

**SECRET  
DESINFORMATION**

■ **L'EPR vulnérable  
au crash d'un avion  
de ligne**

Le Réseau "Sortir du nucléaire" dénonce l'opacité qui entoure le projet de nouveau réacteur nucléaire EPR. Que ce soit dans le cadre du débat public officiel ou, de façon générale hors de ce débat, les citoyens sont en droit de connaître la vérité sur le nucléaire et en particulier sur l'EPR. Le Réseau "Sortir du nucléaire" s'est procuré la copie d'un document confidentiel défense qui reconnaît explicitement que l'EPR est vulnérable face au crash d'un avion correspondant à ceux qui ont servi aux attentats du 11 septembre 2001 à New York. Si ce document ne peut pas être publié pour des raisons de « secret défense », la lettre du directeur de la branche énergie d'EDF, qui l'accompagne (non couverte par le secret défense), est très explicite. Le réseau estime que le document "Confidentiel défense" doit être adressé par le gouvernement français à la Finlande, la Chine et les USA, pays où Areva entend construire des réacteurs EPR. La construction du premier réacteur de ce type a débuté le 12 septembre 2005 en Finlande. A noter qu'en France, au-delà de l'EPR pas encore construit, il existe actuellement 58 réacteurs nucléaires qui ne résisteraient pas à un crash suicide, sans oublier les sites nucléaires de La Hague, de Cadarache ou de Marcoule...

Bruno Lescoeur, Directeur de la Branche Energie  
Electricité de France  
Site Cap Ampère - 1 place Pleyel  
93 282 SAINT-DENIS CEDEX

A :  
M. le Directeur général de la Sûreté  
nucléaire et de la radioprotection  
6 pl. du Colonel Bourgoïn  
75572 Paris

Paris, le 12 août 2003

Monsieur le Directeur général

Par votre lettre en référence, vous me demandez d'examiner **l'aptitude du projet EPR à faire face à la chute d'un avion de ligne** tel qu'on les envisage dans le ciel européen, et de vous faire les propositions utiles à l'issue de cet examen.

Très rapidement après les attentats du 11 septembre 2001 commis aux Etats-Unis, EDF s'est préoccupé de cette question et a examiné la conception du projet EPR à cet égard.

Comme vous les soulignez, le projet a été conçu d'entrée de jeu pour faire face à la chute d'un avion militaire qui représente déjà un cas de charge sévère. A ce titre, les concepteurs ont été amenés à choisir une architecture générale, fonctionnelle et géographique, qui tienne compte de telles chutes. C'est ainsi que le projet comporte une architecture générale organisée en 4 trains, physiquement distincts, et qu'une partie de l'installation est "bunkérisée" Il s'agit en particulier du bâtiment réacteur, du bâtiment du combustible usé et du bâtiment des auxiliaires de sauvegarde qui abrite 2 des 4 trains de sauvegarde (parties mécaniques et électriques).

La partie "bunkérisée", dimensionnée comme il a été rappelé pour un impact de type avion militaire, présente d'ores et déjà une résistance élevée, notamment vis-à-vis des risques de perforation ; les caractéristiques d'un avion militaire en font en effet un missile considéré comme "perforant". Ces dispositions générales confèrent au projet EPR une grande robustesse vis-à-vis de l'impact potentiel d'un avion de type commercial, et sont donc maintenues sans changement.

Nonobstant l'aptitude du projet EPR à faire face à des chutes d'avion, **il convient de noter qu'EDF n'envisage pas d'assurer une capacité de résistance vis-à-vis de tout acte de guerre ou tout acte terroriste envisageable.** La prévention de ceux-ci ou la limitation de leur effet relève essentiellement de la puissance publique.

Dans ces conditions,

- D'une part la vérification de l'aptitude de l'installation à faire face à de telles chutes et les dispositions associées doivent être considérées comme hors du dimensionnement "normal" de l'installation, et je suis donc conduit à placer cette situation dans les catégories de situations dites "Risk Reduction Category" (RRC),

- d'autre part, **les hypothèses relatives à l'impact doivent assurer une couverture "raisonnables" du risque, et ne peuvent prétendre envelopper toutes les éventualités.** En outre, il me semble qu'elles doivent demeurer cohérentes avec les pratiques internationales en cours, et ne pas non plus introduire de différence trop fondamentale avec la façon dont cette question est abordée par les autres installations industrielles à risque.

**Il me semble également que les hypothèses, règles utilisées et analyses associées ne devraient pas figurer dans les rapports de sûreté accessibles ou susceptibles d'être accessibles publiquement.**

Cette logique générale est précisée en annexe. En complément, pour pouvoir effectuer ou vérifier le dimensionnement des voiles constituant la protection de la partie bunkérisée, il apparaît nécessaire de définir un cas de charge qui serve de référence.

Il apparaît également souhaitable que ce cas de charge de référence, tout en permettant de couvrir de façon appropriée les avions dont on envisage la chute dans le cadre d'une cation malveillante, ne soit pas directement associable à tel ou tel type d'avion, ni à telle ou telle vitesse d'impact. Il doit donc correspondre à une hypothèse de dimensionnement conventionnelle associée à des méthodes de calcul et des critères également conventionnels.

Dans ce contexte, je suis donc conduit à proposer que soit retenu le cas de chargement défini en annexe, cas de chargement qui couvre raisonnablement les risques susceptibles d'être engendrés par les types d'avion envisageables dans le ciel européen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

B. LESCOEUR



■ **La Cogéma au tribunal**

Le 14 octobre 2005, le Tribunal correctionnel de Limoges annonçait la relaxe de la Cogéma, filiale du groupe Areva (exploitant des mines d'uranium), qui était jugée pour "pollution, abandon ou dépôt de déchets contenant des substances radioactives". "Le tribunal a estimé que pour des motifs de prescription ou parce que les plaintes n'entraient pas dans le champ, la Cogéma ne peut encourir de poursuites pé-

nales". Le tribunal a donc jugé que la gestion environnementale de la Cogéma était conforme à la législation et que les déchets étaient des sédiments radiologiquement marqués. Le renvoi devant le Tribunal correctionnel avait constitué un acte sans précédent laissant penser à une modification en profondeur du rapport de force établi jusqu'alors au profit de l'exploitant nucléaire. Cette décision était basée sur deux textes sans concession et très explicites : l'ordonnance de renvoi du Juge d'instruction, et l'arrêt de la Chambre de l'instruction de la Cour d'Appel. Ces deux textes tendaient à démonter, point par point, les arguments avancés par la Cogéma. La DIRE et le Procureur de la République considéraient comme suffisamment établis les délits d'abandon de déchets radioactifs et de pollution des eaux : " modes de gestion non réglementaires des déchets radioactifs [...] défaillances avérées dans le respect des conditions d'exploitation fixées par l'administration [...] négligence fautive du fait de l'utilisation de moyens techniques rudimentaires

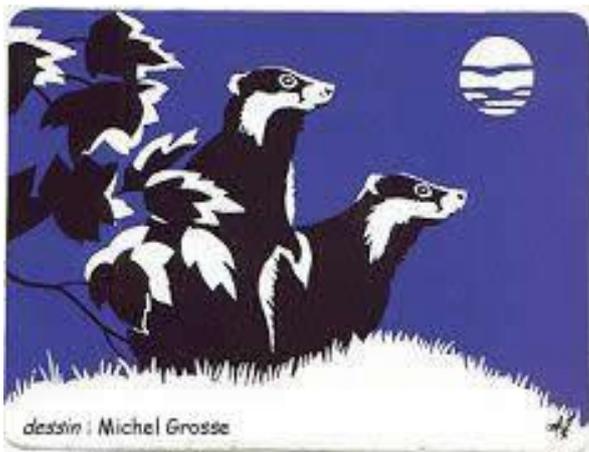
pour prévenir la dissémination des substances radioactives".

Les magistrats pointaient également:

- La mauvaise foi de l'exploitant qui soutenait que les concentrations de radioactivité étaient le fait de phénomènes naturels et non en rapport avec ses activités

- L'intentionnalité des délits, la Cogéma a eu "connaissance des nombreux rapports" qui mettent en cause sa gestion et n'a "rien fait pour l'améliorer". L'arrêt de la Cour d'Appel concluait sur l'attachement des magistrats au principe du pollueur payeur : "La réalisation de ces diverses infractions a permis à la Cogéma de réaliser des économies sur les coûts d'exploitation du site [...] il apparaît socialement normal que le coût environnemental de cette activité ancienne ne soit pas supporté par les habitants du Limousin [...] La Cogéma a réalisé d'importants profits avec l'exploitation du minerai d'uranium." Les associations écologistes ont demandé au parquet de faire appel au pénal et ont annoncé qu'elles feraient appel de la décision au civil.

## ■ PROCHAINS RENDEZ-VOUS ...



Samedi 26 novembre 2005, A 20h 30, mairie d'Authume :

### « Blaireau, adoré ou persécuté ... »

En marge des animations proposées dans le cadre de la mission que nous a confiée la Charte Environnement du Nord Jura, Serre Vivante vous invite en avant première à découvrir un film réalisé et présenté par l'association « Meles ».

Ce documentaire récent, le dernier produit en France, fait un bref rappel des éléments de la biologie de l'animal, présente les conditions bien différentes faites au blaireau en Angleterre et en France, aborde sans tabou ni voyeurisme la question du déterrage. Des images exceptionnelles pour comprendre, commentées par la réalisatrice qui nous fait l'honneur de sa présence dans le Jura.

Gratuit, pour tous

## POUR VOTRE AGENDA . . .



### Charte Environnement du Nord Jura BALADES NATURE . . .

■ Samedi 10 décembre, Le village de Chevigny. Découverte du village RDV: 14h15 devant la mairie. Public adulte

**TARIFS** : 3,20 €/adulte (> 12 ans) - 1,60 €/enfant - 12 ans - 8 €/famille

Renseignements : 03.84.71.37.95 - Courriel: [cenj@wanadoo.fr](mailto:cenj@wanadoo.fr)

### Le centre régional du livre organise des rencontres littéraires itinérantes en Franche Comté « les petites fugues ».

Chaque rencontre permet un temps de présentation de l'écrivain invité, une lecture de ses textes et un échange avec le public.

- Lundi 14 novembre à 18 h : Eugène à la MJC de Dole.
- Mercredi 23 novembre, 18h30 : Peter Stamm, médiathèque de Dole et à 20h30 : Patrice Robin, médiathèque de Gendrey.
- Mardi 29 novembre à 17h30 : Denis Grozdanovitch, librairie La Passerelle



### 7 décembre 2005, LEQTA à Dannemarie sur Côte « Le développement durable au cœur des établissements d'enseignement agricole : des agendas 21 pour enraceriner l'avenir dans l'action ».

Remue-méninges en plénière et en ateliers, 9h30-15h30

avec des proviseurs, enseignants, conseillers principaux d'éducation, cuisiniers, infirmières, documentalistes, économes, agents techniques, directeurs d'exploitation agricole, ..... des 7 lycées agricoles de Franche-Comté.

Table ronde, 16 h - 18 h « Les Agenda 21 d'établissements d'enseignement, une contribution du système éducatif pour un monde plus durable ? »

Intervenants pressentis : Conseil Régional de Franche-Comté, DRAF, DIREN et ADEME.

Pour participer ou pour tout renseignement, contactez :

Claudine CAULET - DRAF/SRFD - 191 rue de Belfort - 25043 Besançon CEDEX  
Ligne directe : 03 81 47 75 43 - mél : [c.caulet@educagri.fr](mailto:c.caulet@educagri.fr)

### Semaine de la solidarité à Dole:

3 films sur les rapports Nord/Sud à la MJC :

- Nouvel ordre mondial de P. Diaz: samedi 12 novembre à 18h
- De l'autre côté de C. Akerman: Dimanche 13 novembre à 20h30
- Paris selon Moussa de C. Doukouré: Lundi 14 novembre à 20h45

### Expositions à Dole du 12 au 19 novembre

« Raconte-moi ton pays » à la médiathèque

« Les ressources des pays du Sud » à la MJC

### Conférence de Denis Clerc mardi 15 novembre à 20h30

« Les inégalités économiques à l'échelle mondiale »

à l'hôtel de ville de Dole, Salle Edgar Faure

### Repas brésilien, exposition, chants et rythmes brésiliens:

vendredi 18 novembre à partir de 19h30 au restaurant du Saint-Jean, Place Jean XXIII à Dole. Prix: 12 euros, moins de 12 ans: 8 euros.

Réservation: 03 84 72 43 08

### Soirée sous le signe du dialogue entre Israéliens et Palestiniens:

Samedi 19 novembre à 19 h à la salle des fêtes de Jouhe.

Réservation: 03 84 70 34 74



### Rencontres Michel BREZILLON (1924-1993) : la préhistoire, du terrain à l'homme Orgelet - 11 et 12 novembre 05,

salle de la Grenette et Espace Marie-Candide Buffet

Les débats seront dirigés par Alain Ferdière, Ancien Directeur des

Antiquités de la Région Centre, Ancien Professeur d'archéologie à l'université de Tours, et animés par Marie-Jeanne Lambert, Conservateur départemental d'histoire naturelle, archéologie et ethnologie du Jura

Renseignements : ASPHOR - 8, rue de la République - 39270 Orgelet

Tél. 03 84 35 57 57 ou 03 84 35 51 58 - courriel : [asphor@orgelet.com](mailto:asphor@orgelet.com)



### UNIVERSITE OUVERTE

### PAYSAGES SCIENTIFIQUES

Salle Edgar Faure - Hôtel de Ville - de 18h à 20h

mardi 7 février 2006 : Les

mystères des arbres et des forêts de légende

M. Rémy LELOUP, Ingénieur du bois, Retraité

mardi 28 février 2006 : Haute qualité environnementale et développement durable

## Pour que vive Serre Vivante, je soutiens ...

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992.

Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

à découper (ou recopier) et à renvoyer : GAEC de l'Aubépine, 39290 Moissey.

Nous remercions tous ceux et celles qui soutiennent par leur adhésion les projets de l'association et la font vivre.

J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 8 € pour l'année 2006

Je fait un don de \_\_\_ €

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

☎..... Adresse électronique .....